

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 3 avril 2020

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents ou représentés :

Collège A : M. B. BERNABÉ, M. Mme M. LAFOURCADE (représentée par M. Denis), Mme V. MAGNIER, Mme D. PLACIDI-FROT, Mme E. SCHOLASTIQUE, M. JP. DENIS, Mme F. LABARTHE, M. DUROY (représenté par Mme Magnier)

Collège B : M. E. DUBOIS, Mme S. FERRAND-NAGEL, M. P. GILLET, Mme GROFFE (représentée par M. Labarthe), M. MEYLAN (représenté par M. Dubois), M. JN. SENNE, Mme NICOLAS-HEMAR, Mme ABADIE,

Collège BIASS : M. L. JAN, M. A. RICARD, Mme S. SUIHLI

Collège personnalités extérieures : Mme DESJUZEUR, M. J.-P. HOSS, M. RECOING

Collège étudiants : Mme LABAUME, Mme ROQUES, Mme BENSTANDJI, M. RATHELOT, M. LEROY, Mme LAGARDE

Invités : Mme CORDEBARD, Mme S. CHARREIRE-PETIT, Mme C. FOURNO, Mme MARTINEAU, Mme MEDJKANE, M. SADI, Mme LE DANG,

ORDRE DU JOUR

- I. Informations générales (point Covid-19 ; report élections représentants usagers au conseil)
- II. Approbation PV du Conseil du 29 janvier 2020
- III. Convention Marie-Curie (vote)
- IV. Maquettes L1/L2 Économie-Gestion (vote)
- V. Rentrée solennelle 2020+2021
- VI. Point sur la mobilité entrante et sortante – RI & COVID
- VII. Calendrier 2020/2021 (vote)
- VIII. Questions diverses

La séance est ouverte à 10h00

I. INFORMATIONS GENERALES

Le Doyen annonce à tout le monde que la session sera enregistrée. Il remercie l'ensemble des membres présents et espère tout le monde est en bonne santé.

Le Doyen souligne que la situation nous oblige malgré tout à continuer notre activité en particulier l'activité administrative, en particulier ce conseil de faculté.

Le Doyen revient sur quelques éléments de réflexion et d'information :

- Depuis la fermeture de la faculté (gardée par Luc Jan), l'activité n'a pas cessé
- La fermeture n'a pas empêché le maintien de l'activité pédagogique et administrative.

Le Doyen remercie tous les protagonistes liés à la continuité pédagogique, de leur travail, de leur bienveillance, de leur disponibilité. Toutes les questions ont trouvé une réponse. Cette façon de faire a permis non seulement que nous réagissions rapidement mais aussi que nous anticipions.

Nous avons été, à la faculté, parmi les premiers à anticiper un certain nombre de décisions du gouvernement et nous n'avons pas fléchi et manqué à la tâche ; c'est très appréciable pour les étudiants et pour service public mais c'est aussi le signe que nous sommes présents, extrêmement actifs et en première ligne ; et au-delà du service public qui continue, cette proactivité est très remarquée par la Présidence et aussi par l'ensemble des partenaires de Saclay.

Laure Martineau fait un état des lieux : sur la composante nous avons eu quelques cas détectés, les personnes touchées sont restées en confinement et n'ont pas été testées. Nous avons actuellement un cas un peu plus grave qui a été signalé hier mais dans l'ensemble ça se passe plutôt bien. La présence de Luc Jan sur site de Sceaux a permis à Alexandre Ricard de venir pour l'installation des postes de travail pour tous les agents.

Aujourd'hui 80 à 90 % des agents travaillent de chez eux à temps partiel ou complet sauf pour les appariteurs dont le travail n'est pas possible à distance.

Tous ceux qui ont demandé à être équipés le sont aujourd'hui pour les postes administratifs. La situation administrative pour la composante est plutôt satisfaisante.

La situation nous oblige également à un certain nombre de reports notamment celui de l'élection des représentants usagers au conseil.

Laure Martineau indique que les élections étaient prévues le 7 avril, la direction des affaires juridiques va proroger le mandat actuel des représentants usagers au conseil de faculté et des élections devraient se tenir fin septembre ou début octobre. Cela permettra d'avoir une meilleure représentativité des usagers puisqu'à cette période-là tous les étudiants seront présents.

Le Doyen fait part des problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement :

- **Continuité pédagogique** : celle-ci nous est apparue comme une évidence mais une évidence soutenue par la Présidence de l'Université ; nous avons tous reçu beaucoup de messages spécifiant qu'il fallait assurer cette continuité avec les moyens disponibles, un message a été envoyé dans ce sens pour demander quels étaient les moyens à disposition pour exercer cette continuité, un grand nombre a répondu à cette enquête un compte-rendu sera élaboré à l'issue de cette crise. Du point de vu étudiant la continuité pédagogique est très liée à leur capacité de réception des cours ; il y eu quelques problèmes de connexion, de solidité du matériel utilisé et de performances, mais globalement les premiers retours reçus d'étudiants sont des retours plutôt positifs que négatifs.
- **Stages** : (beaucoup de conventions avaient été signées pour un début de stage au 1^{er} avril) la façon de répondre à cette problématique ne pouvait pas se faire sans l'aval de la Présidence qui

elle-même n'entendait pas prendre de décisions qui auraient été contraire aux décisions du Ministère. Il a fallu attendre en cascade ces décisions, mais la solution a été trouvée, des avenants ont été créés, publiés sur Pstage ; cette question des stages a été bien réglée. Il y avait un problème de responsabilité impliqué notamment par l'envoi de nos étudiants dans des entreprises qui auraient pu les utiliser en remplacement des salariés en télétravail. Par ailleurs, effectuer un stage à distance c'est nier la valeur même du stage qui est normalement une immersion en entreprise. Ces risques ont été réglés par les avenants qui désormais sont toujours signés lorsqu'il s'agit de commencer un stage : le principe c'est que les stages qui sont accordés sont validés à distance et si le stage ne peut pas être commencé à distance, il est suspendu jusqu'à l'issue du confinement.

Estelle Scholastique pose le problème des étudiants en L3 qui n'ont pas pu terminer leur stage et donc ne pourront pas rendre leur rapport avant la délibération de première session. Que fait-ton ? (3 ECTS pour les étudiants concernés)

Le Doyen répond qu'il est possible d'envisager une neutralisation de l'UE stage.

Jean-Noël Senne indique que l'UE est optionnelle en éco/gestion (le choix est donné entre stage et 3 matières optionnelles, soit 4 choix). Quid de ceux qui avaient choisi le stage et ne se sont pas inscrits à une matière optionnelle et qui en théorie devraient la rattraper s'ils ne font pas de stage ? on neutralise l'UE pour les étudiants concernés mais cela pose un problème d'égalité avec ceux qui n'avaient pas de stage qui vont se retrouver à valider 3 UE alors que les autres n'en valideront que 2 si le stage est neutralisé ; propose-t-on à tous les étudiants de neutraliser une UE optionnelle au choix ?

Valérie Nicolas-Hemar a gelé tous les stages qui commençaient à partir du 26 mars, seuls ceux qui sont en télétravail, qui pouvaient dire qu'ils avaient fait au moins 8 semaines de stage (le minimum pour l'UE) et dont le travail est proche de ce que l'on attend en L3, ceux-là feront toujours un rapport de stage. Tandis que la grande majorité (qui annule, suspend ou n'avait pas trouvé de stage) va faire une synthèse de 10 pages sur une question de gestion. Des enseignants et les étudiants ont participé à la création d'une banque de question et chaque étudiant va piocher une question dans la banque, les consignes ont été données (format de la synthèse...) tout cela devra être rendu le 4 mai comme ceux qui font un rapport de stage.

Le Doyen résume : « pas de neutralisation de l'UE mais un exercice alternatif », il indique que cela lui convient.

Damien Sadi pense que l'exercice alternatif est une bonne option en ajoutant que de son point de vu l'argument de l'égalité est discutable dans le sens où des étudiants seront de fait en situation d'inégalité (étudiants en stage). Pour éviter d'avoir des problèmes, un exercice alternatif reste la meilleure option plutôt que de neutraliser totalement une UE. A situations différentes, il n'y a pas de traitement égalitaire dans la gestion.

Le Doyen demande s'il est possible d'envisager pour tous un exercice alternatif s'agissant des stages non achevés ? Pas d'objection. Il faut adapter ces modalités d'exercice alternatif.

Jean-Noël Senne intervient au sujet de cas de deux étudiants étrangers (Vietnamiens) qui ont commencé des stages au Vietnam (qui n'est pas en situation de confinement actuellement) et se demandent si leur convention peut être signée (elles ne l'ont pas été avant leur départ).

Le Doyen précise que c'est un cas spécifique à traiter individuellement.

Laure Martineau répond qu'il faut demander à l'agence sécurité prévention.

Sabine Ferrand-Nagel rapporte que quelques étudiants souhaitent dans la mesure du possible, même s'ils rendent le travail alternatif, qu'ils aient l'autorisation de maintenir un stage plus tard (juillet/août). C'est une expérience enrichissante et importante sur un CV.

Le Doyen n'y voit pas d'inconvénient mais dans la limite du 30 septembre.

Philippe Gillet a une question pour les stages de M2 : les stages commenceront après le 1^{er} mai, mais la période n'est pas propice pour trouver un stage. Ne serait-il pas possible d'autoriser les stages jusqu'au 31 octobre ?

Sylvie Cordebard répond que c'est impossible car il s'agit de la fin de l'année universitaire. La DOPRE l'ayant confirmé.

Emmanuel Dubois précise que c'est une loi qui a imposé cela pour éviter les abus sur les stages, pour qu'ils ne puissent pas dépasser l'année universitaire. Donc tant qu'il n'y a pas d'ordonnance qui suspende cette disposition légale il est impossible de reculer la fin des stages.

Le Doyen propose de remonter cette question à la Présidence.

Sylvie Cordebard précise que le stage doit être lié à une formation, il devrait même se terminer après la délibération de la session 1 si l'étudiant est diplômé.

Le Doyen informe que l'on ne se dirige pas vers un déconfinement fin avril plutôt vers mi-mai avec un déconfinement partiel et progressif. Pour les stages il est possible d'envisager un déconfinement en mai mais il faudra tenir compte de l'activité de l'entreprise, sa taille, le travail en open-space... Cependant pour l'activité universitaire et notamment une réunion d'étudiants dans des salles et des amphithéâtres d'examens, et en admettant même qu'il y ait un déconfinement du jour au lendemain, Monsieur Bernabé n'envisage pas de réunir quelques jours après la fin du confinement 300 étudiants dans un amphithéâtre. L'organisation d'examens entre début mai et début juin en présentiel n'est pas envisagée.

Examens : ce point est soumis à l'inconnue absolue de la fin du confinement. La décision a été prise en concertation avec l'équipe de direction et la Présidence. C'est une position d'anticipation de notre conseil de faculté de ce jour et de la CFVU du 7 avril.

La position de la Présidence est calquée sur notre réflexion, celle du maintien de la session normale d'examens dont la première session sera à distance avec l'espoir que la seconde puisse se faire sur site à la faculté dans les conditions habituelles, même cette solution n'est pas gagnée.

Le Ministère a aussi fait redescendre très vite ce souhait du maintien des examens.

Une grande majorité des universités françaises a décidé de s'aligner sur cette idée. D'autres universités ont voulu reporter les examens mais en l'occurrence ce n'est pas la position que souhaite tenir notre université ni même d'après les recommandations du Ministère qui souhaite un maintien des examens à distance.

Ces examens seront réalisés selon les trois modalités d'épreuves : l'écrit à distance, le test sur e.campus et l'oral sur e.campus. Les collègues devront s'exercer et faire un choix. Nous avons anticipé le fait que la CFVU accorde à la Présidente et à la Vice-Présidente le pouvoir de modifier et d'assouplir les MCC, selon l'ordonnance du 27 mars dernier.

Le calendrier que nous sommes en train de mettre en place est un calendrier sous réserve de ce que nous allons dire lors de ce conseil et de ce que dira la CFVU. C'était un calendrier à faire et à anticiper pour que nous puissions le publier dans des temps raisonnables. Une lettre aux étudiants partira après cette réunion, toujours en anticipation de la CFVU, pour les avertir des modalités adaptées et pour les rassurer. Il ne s'agit pas de penser que la session qui va avoir lieu à distance sera traitée de la même manière que les sessions habituelles que nous traitons à la faculté en temps normal. Il faudra modérer notre façon d'évaluer à distance nos étudiants et prendre en compte un nombre considérable de facteurs dans l'intitulé même de nos sujets. Il nous faut, nous pédagogues, adapter nos examens aux circonstances. Il ne peut pas y avoir de règles générales s'agissant de notre façon d'adapter nos sujets et nos corrections et ce dans le cadre de notre liberté académique et pédagogique.

Le Doyen informe que dans le cadre de ce maintien lit intégralement une lettre de Mme Maison qui propose une motion soulevant des questions auxquelles il a été répondu dans les divers messages envoyés par la direction jusqu'à maintenant. La réunion du présent conseil répond à celle de la concertation.

L'ordonnance sur l'assouplissement des MCC a été publiée le 27 mars, un message a été envoyé le 30 en anticipation, avec discussion avec la Présidence et le conseil de faculté d'aujourd'hui a

toute la latitude pour assumer une prise de position en anticipation qui a été celle du maintien de la session. L'immense majorité des collègues s'est exprimée en faveur du maintien car il s'avère que c'est la solution la plus viable, la moins pénalisante pour nos étudiants s'agissant de leur avenir ; il nous incombe à tous d'évaluer nos étudiants non seulement avec une grande bienveillance mais aussi en tenant compte des circonstances.

Pauline Abadie précise que les collègues de la section 01 ont été sollicités sur cette question et heureux de pouvoir s'exprimer. Ils sont favorables au maintien de la session d'examens tel que proposé par la direction.

Ismahane Bestandji prend la parole et remercie les enseignants et l'administration pour leur réceptivité et leur réactivité dans les difficultés rencontrées notamment dans les TD.

Les étudiants s'inquiètent notamment sur le temps imparti qui sera donné au moment des examens car certains vivent en collocation ou dans des conditions qui ne leur permettent pas de se concentrer comme ils le pourraient en salle d'examens ; rendre un devoir en 3 heures n'est pas aisé et l'inquiétude se porte également sur le fait qu'ils n'auront que 5 minutes pour envoyer leur copie ; les réseaux Internet étant saturés en ce moment.

Le Doyen répond :

- S'agissant du temps : il y a trois modalités, le devoir à rendre, l'oral à distance et le test ; concernant le devoir à rendre, la décision a été prise de réduire le temps à 2 heures, mais l'enseignant peut envisager selon le nombre d'étudiants en cours de réduire ce devoir à 1 heure $\frac{1}{2}$ ou à l'inverse de donner 3 heures (pour les petites cohortes). Pour le test, la durée maximale est d'une 1 heure.

Estelle Scholastique intervient pour prévenir que pour certains étudiants il est difficile même pour une heure de se connecter et d'être au calme pour composer.

Damien Sadi précise que la remise sur e.campus ne pose pas les mêmes problèmes qu'un envoi de mail.

Quant au délai de 5 minutes le Doyen précise qu'il y a deux manières de rendre le document :

1. Copie manuscrite à scanner et la déposer sur la plateforme e.campus
2. Composer directement sur e.campus et cliquer sur devoir terminé (solution adoptée)

Tous les étudiants sont inscrits sur e.campus via l'inscription administrative.

Sur le temps de remise du devoir il n'y aura pas 5 minutes ; un test a été fait avec ¼ d'heure, c'est un peu court pour scanner, mettre en ordre le document...20 minutes paraît être un temps raisonnable.

Une fiche sera donnée avec la liste des outils pouvant être utilisés pour scanner les copies (CamScanner...)

Sabine Ferrand-Nagel prévient qu'il faut faire attention aux copies manuscrites puis photographiées ou scannées, il est impossible que les enseignants reçoivent parfois 6 ou 7 fichiers étudiants multipliés par 100 voire 300 étudiants, il faut imposer un seul fichier par étudiant.

Le Doyen répond qu'il faut que les étudiants veillent bien à ce qu'il n'y ait qu'un seul fichier par copie, même si la copie fait plusieurs pages. Un devoir ne pourra pas se faire sur plus de 3 feuilles. L'anonymat est aussi garanti sur e.campus, il faudra indiquer sur les copies que le numéro étudiant. Le fichier sera encodé avec le numéro d'étudiant.

Oryane Roques précise que le délai de 5 minutes vient des galops et interrogations qui ont été faits à distance notamment en M1 et en L3 : cas pratiques reçus par mail avec 20 minutes pour faire les 2 cas pratiques et 5 minutes pour prendre en photo et envoyer par mail ce qui a créé la panique.

Le Doyen répond que les galops sont faits pour tester la procédure, il rassure les étudiants, les recommandations seront :

1. Au minimum 15 minutes
2. Chaque enseignant prendra en considération ce genre de paramètre (dans la correction, le sujet)

Oryane Roques indique qu'il y a de très bons retours des étudiants quant à la continuité pédagogique cependant certains professeurs n'ont pas donné de nouvelles sauf depuis le 2 avril au soir où ils ont donné un accès à un site avec l'ensemble des cours en vidéo ce qui va prendre un temps considérable pour tout regarder et tout noter.

Oryane Roques demande comment vont se passer les examens à distance pour les étudiants en situation de handicap.

Le Doyen répond qu'un devoir à distance peut être paramétré avec le 1/3 temps supplémentaire. S'agissant du test c'est le même procédé. Un tutoriel spécial sera envoyé.

Sonia Suihli précise qu'il est prévu d'envoyer la liste des tiers temps à tous les enseignants concernés.

Emmanuel Dubois rebondit sur le délai de remise des devoirs, il fait part de son expérience lors d'une épreuve de contrôle continu, 15 minutes avaient été données ce qui n'a pas empêché que des étudiants rendent le devoir après l'horaire car les étudiants considéraient que l'épreuve ne s'arrêtait pas au moment indiqué mais au moment de la date limite de remise, il faut gérer cette dualité qui est que certains vont s'arrêter à l'heure et prendre sereinement le temps de remettre leur copie et d'autres vont aller jusqu'au bout du délai de remise de copie et à ce moment-là il y a une inégalité des étudiants par le temps accordé pour l'épreuve.

Pour Emmanuel Dubois ¼ est suffisant pour remettre le devoir.

Le Doyen propose que les enseignants qui veulent proposer un devoir, fassent un premier test ce qui peut être rassurant pour l'enseignant et l'étudiant.

Damien Sadi intervient pour spécifier que sur les 3 options possibles, l'oral ne pose pas de problème car il n'y a pas de remise de documents, ce qui peut être appliqué pour les petites cohortes. Pour le test (QCM) pas de problème de remise de copie, le devoir peut être paramétré pour permettre suffisamment de méga octets dans l'envoi. Techniquement les choses sont faisables et ont déjà été testées.

Estelle Scholastique demande de quelle manière sait-on le nombre de mégas octets dont on peut avoir besoin ?

Le Doyen répond que sur e.campus un fichier peut faire 100 mégas ce qui est déjà important.

Emmanuel Dubois précise que 10 photos scannées peuvent être mise dans 1 méga.

Le Doyen ajoute qu'il a été décidé d'un allongement de la première session d'examen de 2 à 3 semaines, ce qui permet de donner du souffle à l'ensemble des participants (administration, étudiants, enseignants) ; la dernière semaine serait consacrée aux oraux.

La seconde session devrait pouvoir se dérouler sur site. Comme à son habitude cette dernière sera faite pour pallier les impossibilités, les incapacités que les étudiants auront pu connaître à la première session.

Sonia Suihli demande qu'elle solution proposée pour les étudiants en situation de handicap, notamment ceux ayant besoin d'un secrétaire d'examen, deux étudiants sont concernés.

Le Doyen répond que ces situations seront abordées en aparté, cependant l'oral semble l'épreuve la plus indiquée.

Philippe Gillet propose le logiciel Wims, cependant Emmanuel Dubois émet une réserve car c'est un outil plutôt réservé pour les sciences.

Pauline Abadie s'interroge sur le caractère personnel des épreuves notamment pour les petites matières avec le risque de triche.

Le Doyen précise que chaque enseignant a la possibilité sur e.campus de créer un double aléa (dans la proposition des questions et dans la proposition des réponses), c'est aussi à l'enseignant de bien paramétrer son test au niveau du temps.

S'agissant du devoir le principe est que tout document est autorisé, il faut donc adapter le sujet, le temps de réflexion et de rédaction à ce paramètre.

Soit il est demandé un devoir manuscrit qui permet un empêchement à aller chercher des informations dans trop de documents ; soit une demande d'un devoir dactylographié il faudra passer ledit devoir par un logiciel anti plagiat (type Compilatio).

Valérie Nicolas Hemar fait part de son expérience avec les L3 en enseignement à distance et insiste sur l'importance de faire des tests avant.

Le Doyen insiste sur le fait de s'appuyer sur les tutoriels pour le paramétrage. Chaque enseignant doit se caler sur le calendrier, c'est à l'enseignant de paramétrer le début et la fin de l'examen.

Pauline Abadie demande s'il serait possible d'imaginer que les examens qui ont été faits le premier semestre pourraient compter pour 60 % de la note finale et ceux à venir pour 40 % ? ou que le contrôle continu qui a été fait jusqu'au 17 mars soit plus valorisé que l'examen qui est fait dans ces circonstances exceptionnelles.

Le Doyen pense que c'est une possibilité, pour cette session-là (est-ce possible techniquement ?) on peut faire valider par la Présidence que le contrôle continu compte pour une part supérieure par rapport à l'examen final.

Est-ce possible techniquement ?

Sylvie Cordebard dit que c'est possible, mais il faut reprendre toutes les formules de calcul dans Apogée, que c'est un travail colossal et peu réalisable dans le temps imparti. Cathy Bouver (en charge d'Apogée) se consacre également à la modélisation d'Apogée pour la rentrée.

Le Doyen fait part du cas donné par Miren Lafourcade qui a fait faire un galop qui compte dans le contrôle continu mais qui a été fait dans les conditions de l'examen ; elle demande s'il serait possible d'accorder une part plus grande au contrôle continu par rapport à l'examen terminal voire même d'accorder la note de ce galop dans la case examen terminal ?

Sylvie Cordebard précise que la réponse qui a été faite était valable dans les conditions actuelles de la modélisation des UE, dédoublées pour celles assorties de TD, avec une sous UE qui était le contrôle continu, et une seconde l'examen. Deux fichiers ont été envoyés aux enseignants, mais au vu des circonstances actuelles il n'est pas possible de fonctionner de cette manière, ce qui est prévu c'est d'envoyer uniquement la note finale de l'UE, c'est l'enseignant qui pondérera pour ses enseignements (contrôle continu, galop d'essai, examen partiel...) dans la part choisie et remettra la note finale. Un seul fichier sera envoyé aux enseignants.

Jean-Philippe Denis demande si en raison des circonstances exceptionnelles il peut être envisagé d'annuler purement et simplement le partiel quand il y a eu des travaux collectifs en contrôle continu.

Le Doyen répond qu'il n'y est pas favorable. Dans la mesure où l'on peut pondérer, il faut présenter un examen terminal.

Jean-Noël Senne ne se souvient pas d'avoir reçu 2 fichiers et se demande si c'est une nouveauté de cette année, Sylvie Cordebard confirme.

Estelle Scholastique demande s'il faut valider cette procédure maintenant.

Le Doyen demande si tout le monde est d'accord pour partir sur le principe s'agissant de l'évaluation de cette session exceptionnelle, d'une pondération personnelle entre contrôle continu et note terminale par l'enseignant.

Damien Sadi avertit que l'on est obligé de modifier les MCC en indiquant qu'une pondération est faite.

Jean-Noël Senne rapporte qu'effectivement la modification des MCC est intervenue au niveau des sciences.

Le Doyen pense que cela est faisable car en conseil de direction avec la Présidente la recommandation a été non pas de valider le semestre automatiquement mais d'être souple avec le contrôle des enseignements qui ont eu lieu pendant le confinement. Il y a une consigne qui vient de la Présidence d'une très grande souplesse dans ce qui doit compter réellement dans l'évaluation, c'est tout à fait exceptionnel. Qui mieux que l'enseignant peut savoir ce qui est pondérable, ce qui doit ou pas compter dans le calcul de la note.

Damien Sadi met en garde car il n'est pas prévu dans les MCC que l'enseignant puisse changer la valeur de l'examen. S'il compte 50 %, il doit compter pour 50 %. On ne peut pas baisser ou monter la note comme on le souhaite.

Valérie Nicolas Hémar est d'accord avec un pourcentage minimum pour l'examen final.

Il semble à Françoise Labarthe que c'est très dangereux.

Le Doyen propose de demander à la Présidence son aval. Pourquoi ce serait dangereux car un test sera passé et celui-ci sera pondéré dans les matières à TD et il sera demandé à l'enseignant dans toute sa responsabilité pédagogique de juger eu égard à la note de contrôle continu et à celle qu'il reçoit de l'épreuve à distance d'exercer une forme de pondération.

Cette décision pose un problème à Damien Sadi en raison de l'égalité entre les étudiants (question de la division A et division B).

Le Doyen rappelle qu'il y a beaucoup de paramètre d'inégalité sur la réception des cours, sur le traitement etc...

Oryane Roques pense que les étudiants ne seront pas contents de cette adaptation car depuis le début de l'année ils savent que c'est 50/50 et certaines matières ont été passées lors du confinement et d'autres non ce qui est très différent.

Pour les TD les évaluations ne sont pas faites de la même manière.

Il serait préférable de rester sur 50/50.

Ismahane Bestandji prévient qu'en donnant la possibilité de moduler la pondération, on malmène un peu les prévisions des étudiants dans le traitement qu'ils reçoivent dans le semestre.

Damien Sadi pense qu'il faut une indication dans les MCC, il craint les recours.

Valérie Nicolas Hémar pense que les évaluations en travail de groupe ne sont pas très justes car certains étudiants « tirent » et d'autres « suivent » et si le contrôle continu est surpondéré, des étudiants qui n'auraient pas validé, vont valider. Il faut assurer un pourcentage suffisant pour l'examen final.

Le Doyen propose la validation du 50/50.

La proposition est adoptée.

Le Doyen souligne que s'agissant de l'examen terminal il faut dans l'intitulé du sujet ne pas trop insister sur les derniers cours, essayer de moduler, de modérer les questions et la réflexion.

Estelle Scholastique intervient au sujet de la neutralisation des entretiens de l'avenir.

Il faut adresser le plus tôt possible aux intervenants qui sont pour la plupart des professionnels un courrier d'annulation. C'est une UE importante mais il faudrait la neutraliser.

Le Doyen est d'accord et demande si d'autres UE pourraient ou devraient être neutralisées.

Sandra Charreire-Petit demande si « neutraliser » veut dire donner les ECTS correspondants ?

Estelle Scholastique répond que oui.

Damien Sadi précise que lorsqu'il s'agit d'une validation sans note il est possible de neutraliser les ECTS.

Emmanuel Dubois rappelle que les dispositions validées lors de ce conseil ne seront définitives qu'après la CFVU.

Le Doyen demande si d'autres UE sont possiblement neutralisables.

Emmanuel Dubois parle du projet Voltaire (à distance) et du problème qui se pose en raison d'étudiants (L1/L2) qui n'ont pas suivi les séances d'informations de M. Montanes et qui se trouvent maintenant très dépourvus face à cette épreuve. Il faudra, de ce fait, en délibération traiter certaines situations vis-à-vis de ce projet Voltaire.

Sylvie Corbebard souligne que ce n'est pas la même chose sur Apogée de neutraliser des ECTS ou de les valider. Si des ECTS sont neutralisés, ils ne sont pas validés.

Le Doyen demande si la méthode de neutralisation convient (les étudiants n'auront pas passé la matière mais cela d'interviendra pas dans le calcul final) ?

Cette méthode est approuvée.

II. [APPROBATION PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 29 JANVIER 2020](#)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

III. [CONVENTION MARIE CURIE](#)

Cette convention implique un allègement des maquettes.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

IV. [MAQUETTES L1/L2 ECONOMIE GESTION \(VOTE\)](#)

Valérie Nicolas Hémar précise qu'il s'agit d'une modification sur les matières en option de gestion. Il a été souhaité de transformer une partie des heures de cours magistral pour ne garder que quelques TD.

Question : j'approuve les modifications des maquettes L2

Ce changement est approuvé à l'unanimité.

Nous revenons sur le sujet précédent :

Jean-Noël Senne souhaite poser une question à Emmanuel Dubois concernant l'anonymat de l'activité devoir, si l'étudiant reporte son numéro d'étudiant sur la copie en revanche quand il porte son devoir sur e.campus, nous savons qu'il l'a posté.

Emmanuel Dubois ne peut pas répondre tout de suite.

Le Doyen précise qu'au niveau paramétrage il est possible d'indiquer l'anonymat.

Jean-Noël Senne demande confirmation sur la sollicitation uniquement des professeurs en L2 et L2 pour les examens ?

Sadjia Medjkane répond que les examens des L3 éco/gestion se feront la semaine du 11 mai, les calendriers seront envoyés la semaine prochaine et même chose pour les étudiants en EAD.

Jean-Noël Senne demande si le mail qui va être envoyé aux étudiants le sera pour tous ou uniquement pour ceux donc les sessions d'examens sont organisées.

Le Doyen répond que ledit mail sera envoyé à tous les étudiants mais peut-être en deux fois, aucun ne sera oublié.

Valérie Nicolas Hémar voudrait une précision sur la L3 économie appliquée dont les examens devaient se dérouler le 16 mars sont bien reportés la semaine du 11 mais en examens à distance.

V. RENTREE SOLENNELLE

Le thème retenu pour l'an prochain est : Gène Ethique.
Le Doyen sollicite les membres du conseil sur le thème choisi.

Le thème est adopté.

Le Doyen demande au membres du conseil de réfléchir à un éventuel parrain, les DU seront sollicités.

VI. POINT MOBILITE ENTRANTE ET SORTANTE / RI-COVID 19

Estelle Scholastique explique la problématique de Prato : des étudiants devaient partir faire leur second semestre de L3 en Italie à Prato, bien évidemment cette mobilité a été annulée et pour qu'ils puissent valider leur L3 ils ont été basculés en EAD adaptant leur maquette. Comme c'est un changement de MCC il faut que ce soit validé.

Les 15 étudiants sont extrêmement inquiets car ils n'ont eu accès aux cours que tardivement (17 ou 18 mars) et ils ont en plus un rapport de stage assez conséquent à rendre.

Damien Sadi précise que les modifications concernent essentiellement une adaptation des matières à suivre.

Pour Prato Ismahane Bestandji prévient que visiblement toutes les matières n'ont pas été adaptées ce qui fait que les étudiants Prato passés en EAD se trouvent face à d'importantes déconvenues pour suivre le programme.

Estelle Scholastique précise qu'a été construit un second semestre : 3 parcours « ex Prato » qui ressemblent au parcours classique (fiscal, RGO), les options n'ont pas été gardées.

Le Doyen indique qu'une note spécifique sera faite pour les étudiants de Prato.

Delphine Placidi-Frot fait un point :

- Prato : annulé
- Tous les étudiants actuellement à l'étranger ont été invités à revenir en France, la plupart sont revenus
- A la demande du Ministère tous les étudiants à l'étranger ont été répertoriés
- Sur les entrants : tous les étudiants ont été contactés et il leur a été conseillé de repartir dans leur pays
- Identification dans les cursus classiques des étudiants concernés pour qu'ils puissent repartir dans leur pays
- Un suivi quotidien est fait
- Point de vigilance pour les étudiants en Afrique, en Amérique du Sud et aux Etats Unis (conditions sanitaires et contexte social)

Nathan Leroy précise que tous les étudiants qui étaient en Chine sont revenus normalement.

Benjamin Rathelot (étudiant LLM aux Etats-Unis) a décidé de rester avec ses camarades. Ils ont reçu un courriel demandant des informations sur les ressources financières pour pouvoir se maintenir sur le territoire. Il craint en cas de rentrée en France la difficulté de suivre les cours (décalage horaire) et pour les examens. L'ambassade a précisé que si le visa se terminait avant le 30 juin il fallait rentrer en France.

Delphine Placidi-Frot informe que les directives changent d'un jour à l'autre. Il existe des aides financières en cas de rapatriement (ASIU) ; il faut que les étudiants vérifient leur couverture médicale.

Les consignes sont de rentrer en France, si les étudiants veulent vraiment rester à l'étranger il faut qu'ils se fassent répertorier auprès de l'ambassade, de bien mettre en place un avenant en cas de télétravail. En ce qui concerne les candidatures entrantes de l'année prochaine la date initiale du 6 mai a été reportée au 31.

Valérie Nicolas-Hémar demande s'il y a des aides pour les étudiants étrangers toujours en France et qui souhaiteraient rentrer chez eux.

Delphine Placidi-Frot répond qu'ils lui envoient un courriel qu'elle transmettra, elle précise également qu'il faut qu'ils se rapprochent de leur ambassade ou consulat.

Jean-Philippe Denis pose la question sur les bourses Saclay : ne concernes-t-elles que les étudiants étrangers venus en France et/ou nos étudiants en M1 ou M2 qui souhaiteraient partir ?

Delphine Placidi-Frot répond qu'il y a les deux. Sur les bourses sortantes il y a eu un premier appel avec les lauréats. Il a été décidé que pour les lauréats en liste d'attente pour la première vague allaient devenir lauréats et pour la seconde vague se sera à l'automne et début 2021.

VII. CALENDRIER

Ci-dessous les deux propositions de calendrier pour l'année universitaire 2020/2021 :

- Les invariants
 1. Début des enseignements : 7 septembre 2020
 2. Vacances de Toussaint, de Noël, d'hiver et de printemps préservées
 3. Les premières sessions d'examen ont lieu avant les vacances scolaires respectivement de Noël pour le 1^{er} semestre et de printemps pour le second semestre
- Les différences
 1. Début des TD une semaine après le début des enseignements pour le calendrier rose.
 2. Pas de « semaine blanche » dans le calendrier jaune
 3. Fin des opérations (délibérations du second semestre compris) le 30 juin pour le calendrier jaune, début juillet pour le calendrier rose
- Quelques contraintes
 1. Dates de retour des sujets au SREP et de retour des notes au SEF sont impératives pour tenir les calendriers
 2. L'affichage des calendriers d'examens se fait impérativement 15 jours avant le début des épreuves

Philippe Gillet demande s'il ne serait pas possible de repousser l'étude des calendriers vu le peu de monde connecté.

Le Doyen indique qu'il n'a pas levé la séance et qu'il faut finir cette discussion.

Laure Martineau soulève qu'il y a une légère marge de manœuvre.

Le Doyen souligne que le choix à faire est le suivant : soit le début des TD est avancé d'une semaine, soit la semaine blanche est supprimée.

Pour Damien Sadi l'un des objectifs est de permettre les stages pour les étudiants en troisième année de droit ; les contraintes de délais font qu'il faut valider les stages des L2 alors qu'ils figurent dans les maquettes de L3.

Sabine Ferrand-Nagel remarque que pour la version rose le calendrier ressemble à celui des L3 économie. Est-ce l'idée d'avoir les mêmes calendriers pour tout le monde ?

Laure Martineau répond qu'il faut faire en fonction des vacances scolaires. Il faudrait faire les examens avant les vacances scolaires, bien que les étudiants ne soient pas forcément d'accord, mais cela permet également à l'administration de se reposer.

L'avantage de décaler les TD d'une semaine permet de garder des semaines blanches pour les étudiants avant les 15 jours d'examens prévus.

Damien Sadi fait part des objectifs :

- Clôturer le premier semestre avant les vacances de Noël pour avoir une véritable pause pour les étudiants et commencer le second semestre avec une véritable séparation ce qui n'est pas le cas aujourd'hui,
- Laisser de la marge compte tenu de ce qui s'est passé au premier semestre pour un éventuel report des examens et avoir un minimum de souplesse et notamment pour les délais de corrections.

Sabine Ferrand-Nagel s'inquiète pour le second semestre où là ce sera aux enseignants de consacrer les vacances de printemps à corriger les copies notamment pour les grosses promotions, il ne faut pas sacrifier les temps de corrections et par rapport au calendrier rose (maintien de la semaine blanche), elle pense que ce sera compliqué pour l'administration de rentrer toutes les IA.

Damien Sadi précise que le mois de juillet sera consacré aux inscriptions afin que la rentrée fin août début septembre soit consacrée à la mise en TD, qu'il n'y ait plus d'inscriptions à régler à posteriori.

Le Doyen reconnaît que l'année de transition risque d'être complexe.

Françoise Labarthe pense que c'est très court entre les cours et le début des TD.

Jean-Noël Senne pense qu'il est important de garder la semaine blanche.

Oryane Roques est pour le maintien de la semaine blanche.

Le Doyen rappelle que pour les grosses cohortes les examens sont posés dans le calendrier lors de la première semaine, ce qui fait 3 semaines de corrections.

Question posée : « je m'oppose au calendrier rose » (qui prévoit un début avancé des TD et une semaine blanche à l'issue des cours).

Le calendrier rose est adopté.

VIII. [QUESTIONS DIVERSES](#)

Le Doyen souhaite proposer une motion à la CFVU

Questions pour le vote : « Le Conseil de Faculté est favorable au maintien de la période initiale d'examens allongée d'une semaine pour la première session »

Le Conseil de Faculté est favorable à des modalités d'examens à distance pour la première session.

La séance est levée à 13h30.